

**MYANMAR****Amnesty International demande des mesures concrètes, plutôt que des promesses**

Index AI : ASA 16/038/2003

ÉFAI

Lundi 22 décembre 2003

Bangkok : 22 décembre 2003. Après une visite de 17 jours au Myanmar, une délégation d'Amnesty International a demandé au gouvernement de libérer tous les prisonniers d'opinion et de ne plus arrêter de personnes ayant exprimé pacifiquement leur opposition.

Lors d'une conférence de presse à Bangkok, la délégation a exposé une série de graves préoccupations, confirmées par sa visite au Myanmar. La délégation a demandé aux autorités du Myanmar de prendre des mesures urgentes pour améliorer la situation des droits humains, qui s'est considérablement dégradée depuis l'offensive violente menée le 30 mai contre la *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie). Amnesty International, qui s'était déjà rendue au Myanmar en février, a recueilli des informations faisant état de nombreuses arrestations pour des activités politiques non-violentes depuis le mois de mai. Il est désormais certain que nombre des personnes arrêtées ont été condamnées à de longues peines d'emprisonnement, dans le cadre d'une loi répressive.

En août 2003, le *State Peace and Development Council* (SPDC, Conseil national pour la paix et le développement, le gouvernement militaire du Myanmar) a déclaré qu'il réunirait à nouveau la Convention nationale pour élaborer une constitution. Le ministre des Affaires étrangères du Myanmar, U Win Aung, se serait engagé la semaine dernière à Bangkok à ce que le processus de transition soit mené de la manière la plus ouverte possible, en incluant tous les groupes politiques.

« *La démonstration la plus concrète de cette volonté nouvelle de changement de la part du gouvernement consisterait à libérer immédiatement tous les prisonniers d'opinion* », a commenté l'organisation.

Au cours de leur visite, les délégués d'Amnesty International ont rencontré des responsables gouvernementaux, et se sont entretenus avec 35 prisonniers politiques

dans des prisons à Yangon, Bago et Mwalmyine, ainsi qu'avec des dirigeants de partis politiques de différentes nationalités ethniques. Cependant, les délégués se sont vu refuser l'accès à Daw Aung San Suu Kyi, la Secrétaire générale de la NLD, actuellement assignée de fait à résidence.

« *Ces rencontres n'ont fait qu'accentuer nos préoccupations concernant l'emprisonnement politique, notamment les arrestations arbitraires, la détention au secret prolongée, et les procès inéquitables infligés aux détenus politiques* », a déclaré Amnesty International.

Avec une réelle volonté de changement, certaines améliorations peuvent avoir lieu très rapidement. D'autres réformes nécessaires prendront du temps, comme la transformation complète du système judiciaire.

« *Les autorités nous ont dit qu'il fallait montrer de la patience, que des changements pourraient bientôt avoir lieu. Mais ces affirmations sonnent creux face à la poursuite de la répression. Nous jugerons les progrès des droits humains au Myanmar sur des critères concrets, observés sur le terrain. Les belles paroles et les promesses vagues pour l'avenir, sans calendrier précis, n'ont que peu de poids* », a déclaré Amnesty International.

L'heure d'agir finit toujours sonner – et c'est maintenant. Une fois de plus, et dans les termes les plus nets, Amnesty International demande aux autorités :

-de libérer immédiatement et sans condition les prisonniers d'opinion. Parmi eux figurent des personnes élues au parlement, des journalistes, des médecins, des avocats, des enseignants et des jeunes militants. Ces hommes et ces femmes peuvent apporter une contribution inestimable à l'avenir de leur pays. La libération sélective de quelques personnes connues ne suffit pas ;

-de ne plus avoir recours à des textes de loi répressifs pour criminaliser la liberté d'expression et de réunion pacifique. Cet arsenal juridique encore en usage remonte au XIX<sup>ème</sup> siècle. Au cours de ces derniers mois, il a notamment servi à condamner des personnes pour avoir manifesté individuellement, ou encore pour avoir abordé des problèmes socio-économiques dans des lettres personnelles ;

-de mettre un terme aux dispositions relatives à la détention administrative, qui

permettent de garder des prisonniers d'opinion sans procès ou de prolonger l'incarcération de prisonniers politiques ayant purgé leur peine. Les dispositions existantes (articles 10a et 10b de la Loi relative à la protection de l'État de 1975, modifiée par la loi 11/91) permettent d'infliger une détention de cinq ans sans inculpation, procès ni appel devant les tribunaux ;

-de régler le problème de la détention au secret sans inculpation ni procès, véritable trou noir juridique dont sont responsables le personnel des renseignements militaires et d'autres membres des forces de sécurité. La pratique persistante de détention arbitraire prolongée et d'intimidation par les autorités a créé une atmosphère de peur et de répression, qu'il faudra plus que des mots pour dissiper.

*« Toutes ces évolutions doivent impérativement étayer le discours du gouvernement en faveur de la relance d'un processus ouvert et transparent pour la Convention nationale »*, a souligné Amnesty International.

De telles réformes permettront aussi de mener des enquêtes indépendantes et impartiales sur les allégations de graves violations des droits humains. Parmi celles-ci figurent les violences du 30 mai, le travail forcé et autres violences faites aux civils par l'armée dans des zones de lutte contre la rébellion.

Pour arriver à la réconciliation et à une réelle sécurité, il vaut mieux protéger les droits humains de tous les habitants du Myanmar, plutôt que les limiter.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**